

# La voix



présentation - offre pédagogique  
équipe enseignante - accès - inscription

# présentation générale

Le chant (et le chant choral) est le seul « instrument à texte » dans l'enseignement musical. Il fait appel au travail corporel et sensoriel : si le corps est essentiel dans tout enseignement musical, il est absolument incontournable dans le chant. La voix est un instrument qui chante, et qu'on ne voit pas.

## offre pédagogique

### Chœur d'enfants

Selon le niveau scolaire de chaque enfant, différentes pratiques vocales collectives sont proposées. Elle permettent de développer les qualités d'écoute, le sens rythmique, l'apprentissage de la musique par l'oralité, et apportent les premiers éléments de formation de la voix chantée (respiration, justesse, prononciation...)

- Chœur « Petites voix » pour les CE1 / CE2 - 45 minutes hebdomadaires
- Chœur d'enfants du CM1 à la 6<sup>e</sup> - 1 h 30 hebdomadaire
- Chœur collège de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> - 1 h hebdomadaire

### Chœur lycée

D'abord destiné aux élèves de théâtre, ce chœur à voix mixtes s'adresse aussi à tous les lycéens et désirant chanter au sein d'un ensemble à voix mixtes - durée : 1 h / hebdomadaire

Chaque séance débute par un temps de technique vocale individuelle et collective qui permet à chacun d'améliorer ses qualités vocales. Une attention particulière est portée aux notions de justesse, d'épanouissement de chaque voix.

Les répétitions commenceront après le recrutement des élèves en Art dramatique.

## **Maîtrise**

Elle s'adresse aux enfants et adolescents de la sixième à la terminale passionnés par le chant, ayant déjà une pratique musicale (expérience de chant ou instrumentiste et inscrit en formation musicale) - durée : 2 h 30  
À voix égales, accompagné au piano, le répertoire polyphonique aborde tous les styles musicaux.

## **Chœur mixte**

Ce chœur accueille toutes les personnes désireuses de chanter dans un chœur. Des œuvres d'esthétiques et d'époques variées y sont abordées, la technique vocale y tient une place à part entière. Débutant ou chanteur confirmé, lecteur ou non, les répertoires variés abordent toutes les époques dans différentes langues.

En accord avec les enseignants, des passerelles d'un chœur à l'autre sont possibles.

## **Chœur de femmes**

répertoire voix, des grandes œuvres du répertoire pour chœur à voix égales de femmes (Mendelssohn, Schubert, Brahms, Dvorak, Rachmaninoff, etc.) aux musiques plus récentes.

## **Chœur de chambre**

L'entrée dans ce chœur se fait sur audition et entretien, mais une habitude de la pratique du chant choral et une bonne autonomie musicale sont requises. Le répertoire est vaste et s'aventure souvent dans les œuvres du vingtième siècle.

## **Initiation à la direction de chœur**

Cet atelier permet de découvrir les bases de la direction d'ensembles. Il peut ainsi être une porte d'entrée dans un cursus complet au sein d'un établissement d'enseignement artistique le proposant. Il peut également offrir aux personnes en charge d'un chœur la possibilité de développer des outils adaptés et de perfectionner leur technique de direction.

## **Propositions pédagogiques complémentaires**

La pratique au sein d'un chœur peut être complétée par l'un des ateliers suivants :

- cours de formation musicale adulte
- cours de technique vocale en individuel (cursus chant ou hors cursus)
- initiation à la direction de chœur.

**L'inscription à l'un de ces ateliers entraîne une modification de la tarification élève.**

## voix

### **Classe de chant** (cours individuel)

#### **Cursus**

**cycle I** : c'est le temps de la découverte de la pratique vocale sous son aspect le plus large et l'apprentissage de la technique vocale.

Il comprend un ensemble de disciplines indissociables :

- le cours de chant individuel (30 mn / hebdomadaire)
- le cours de formation musicale générale qui permet l'acquisition des éléments du langage musical, de repères chronologiques et stylistiques (1 h 15 / hebdomadaire) ou
- la pratique collective : chœur, atelier lyrique ou pratique corporelle pour l'interprète
- durée de cycle : 3 à 5 ans

**cycle II** : c'est le cycle de l'élargissement du répertoire vocal et du développement des acquisitions techniques en chant comme en formation musicale générale. Le cycle II permet de se doter des outils nécessaires pour aborder des musiques de styles et d'époques différentes. Le cycle II débouche sur le certificat de fin de cycle II.

- durée : 3 ans maximum, même cours qu'en cycle I
- durée du cours individuel : 45 mn hebdomadaires

**cycle III** : il est destiné à préparer à une pratique du chant autonome et met l'accent sur l'élargissement de la culture musicale et de la pratique collective. Le cycle III débouche sur le Certificat d'Études Musicales (CEM) présenté sous forme de projet chanté et mis en scène.

- durée : 2 à 4 ans
- durée du cours individuel : 1 heure hebdomadaire
- prérequis : avoir validé la fin du cycle II de formation musicale, avoir une pratique collective significative

**le cycle spécialisé** : c'est un parcours à orientation professionnelle. Il est organisé au niveau régional par le réseau des Conservatoires des Pays de la Loire et est validé par le Diplôme d'Études Musicales.

- durée : 2 à 4 ans, cours individuel : 1 h hebdomadaire
- âge maximum d'entrée : 30 ans sauf dérogation exceptionnelle
- prérequis : être en cycle III en formation musicale

## **L'évaluation**

Elle est globale et prend en compte l'ensemble des disciplines.

- deux bulletins par an,
- examen de fin de cycle sous forme de rencontre pédagogique et avec une restitution publique pour valider l'acquisition des objectifs pédagogiques de chaque cycle,
- prestations publiques : elles donnent tout leur sens à la formation quel que soit le cycle et favorisent la transversalité avec les autres disciplines obligatoires.

## **Hors cursus**

Cette formation s'adresse aux personnes ne pouvant, ou ne souhaitant pas suivre un cursus complet (comprenant l'ensemble des disciplines évoquées précédemment) mais souhaitant améliorer leurs connaissances et appréhender ou perfectionner leurs capacités vocales.

Durée du cours : 45 minutes toutes les deux semaines

Le hors cursus n'est possible que dans le cadre d'une durée limitée de 2 ans et en fonction de la pertinence du projet de l'élève. Une pratique collective obligatoire vient compléter le cours individuel.

Pendant cette formation ou à l'issue des deux années, il est possible d'intégrer le cursus selon les conditions requises.

## **L'atelier lyrique**

C'est un atelier collectif accompagné au piano, pour tous les élèves chanteurs.

C'est un cours d'interprétation, une mise en espace et une mise en scène de solo, duos, trios et ensembles vocaux.

Le travail de l'année aboutit à un spectacle mis en scène, accompagné d'un piano ou/et d'un orchestre.

Ces ateliers regroupent chacun plusieurs élèves qui travaillent de façon individuelle et collective avec le professeur de la classe de chant.

Après une année dans l'un de ces ateliers, 3 possibilités :

- renouvellement d'une année supplémentaire,
- intégration au parcours hors cursus,
- intégration au cursus (selon les conditions requises pour y accéder).

## **voix**

### **La chanson**

#### **L'atelier création**

Travail personnalisé d'écriture, mettant l'accent sur :

- la technique (versification, travail sur le rythme, les assonances...), la mélodie, l'harmonisation, les fondamentaux musicaux,
- la structuration et la mise en forme,
- l'appropriation de références stylistiques et culturelles, le tout dans la perspective de prestations scéniques.

#### **L'atelier d'interprétation**

Travail en petits groupes sur la respiration, la technique vocale, l'appropriation d'un répertoire de reprises ou de compositions originales, en lien avec l'atelier création.

#### **Accès**

- Juin : retirer à l'accueil du Conservatoire un dossier d'inscription, l'instruire et le rendre au secrétariat avant fin juin.
- Prendre connaissance de la liste de chansons établie par la direction pour l'audition de septembre.
- Début septembre : venir s'inscrire sur les plannings pour l'audition et l'entretien d'entrée.
- Lors de l'audition, le candidat interprète 2 chansons. L'une de son choix (venir avec la partition), une autre choisie par le jury au début de la prestation dans la liste établie en juin par la direction. Sont attendues la justesse, la précision rythmique et une interprétation personnelle. Lors de l'entretien, le candidat expose ses motivations et le projet personnel qui les accompagnent.

## **La voix dans le département jazz**

Les ateliers jazz peuvent accueillir des chanteurs et chanteuses. À partir des « standards » vocaux ou de morceaux instrumentaux, sont abordés lors des séances hebdomadaires les axes de travail suivants :

- la place du chanteur dans le collectif,
- la prise de conscience des équilibres sonores qui composent l'ensemble,
- l'interprétation,
- l'improvisation.

De façon moins régulière, des cours de technique vocale plus individualisés peuvent être proposés au cas par cas, pour mettre l'accent sur :

- la justesse,
- le travail en polyphonie,
- la rigueur rythmique,
- l'utilisation du « scat »,
- la gestion de l'espace scénique.

### **Accès**

- Juin : dossier d'inscription.
- Septembre : rencontre avec les enseignants et audition individuelle.

## **équipe pédagogique**

- chant lyrique,  
Nathalie Dentin

- chœurs adultes  
Sabine Aubert

- chœurs enfants/  
jeunes  
Dominique Perrin,

- accompagnement  
chant  
Joanna Lévy et  
Noël Relandeau

- chanson  
Thierry Bouchet  
Romain Guiller

## **Accès - Modalités d'inscription**

### **Chant soliste**

Pour être admis dans la classe de chant, l'âge minimum requis est de 15 ans.

Une audition est organisée en septembre (voir guide inscription « musique »).

### **Chœurs**

Une rencontre aura lieu à la rentrée.

### **Modalités administratives**

Mi-juin : retirer un dossier d'inscription.

En septembre : rencontrer l'enseignant pour situer le niveau en individuel comme en chœur.

## **Contact**

CYEL

10 rue Salvador-Allende

BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon

Accueil Cyel : 02 51 47 48 91

Ouvert le lundi de 13 h à 19 h,

du mardi au vendredi de 9 h à 19 h

et le samedi de 9 h à 18 h